

L'implantation des banques étrangères en Russie



Didier Laigo
Avocat à la cour



Christophe Jacomin
Avocat à la cour

Gide Loyrette Nouel Moscou

Les banques étrangères, plus fiables et plus expérimentées que la grande majorité des banques russes, sont devenues un élément indispensable au développement du nouveau système bancaire russe. Le point sur la réglementation en matière de licence bancaire à participation étrangère entrée en vigueur en mai 1997.

Le système bancaire russe, élément essentiel pour la restructuration économique du pays, s'est ouvert aux banques étrangères au début des années 1990. Le système bancaire actuel se rapproche du modèle occidental avec, d'une part, la Banque centrale de Russie assurant les fonctions d'institut d'émission, de contrôle de la masse monétaire et de surveillance des banques, et d'autre part, 1 727 banques commerciales au 1^{er} juillet 1997 (2 100 à la même date en 1996).

Le marché bancaire et financier russe connaissant un développement important et les besoins de financements de l'économie étant considérables, de nombreuses banques étrangères, ayant pour la plupart d'ores et déjà des bureaux de représentation cherchent à s'implanter en Russie sous forme d'établissement de crédit disposant d'une licence bancaire afin de pouvoir réaliser tout type d'opérations bancaires. Plus d'une vingtaine de banques étrangères ont à l'heure actuelle déposé une demande de licence bancaire auprès de la Banque centrale de Russie. La plupart des cent premières banques mondiales, hormis les banques japonaises, auraient entamé des discussions avec la Banque centrale afin de s'implanter en Fédération de Russie.

Malgré les progrès législatifs et réglementaires significatifs réalisés pour faciliter l'implantation des banques

étrangères, celles-ci rencontrent toujours un certain nombre de difficultés lorsqu'elles souhaitent s'implanter en Fédération de Russie.

Les conditions d'implantation édictées par les autorités russes ont pour principal objectif de protéger les banques nationales en limitant le nombre et l'importance des banques étrangères installées en Fédération de Russie.

Ainsi, la capitalisation des banques étrangères ne doit pas dépasser plus de 12 % de la capitalisation de l'ensemble du système bancaire russe. L'implantation d'une banque étrangère ne pourra donc se faire que dans la limite de ce quota.

L'implantation d'une banque étrangère est également fonction des relations qu'entretient la Fédération de Russie avec le pays d'origine des fondateurs de l'établissement de crédit. En effet, il existe un principe de réciprocité prévoyant que les possibilités d'implantation des banques étrangères sont subordonnées à celles des banques russes dans le pays d'origine des fondateurs. En pratique, la mise en œuvre de ce principe par les autorités russes reste limitée dans la mesure où peu de pays facilitent l'implantation de banques russes.

Enfin, la réglementation en matière de licence bancaire fait l'objet de modifications fréquentes et demeure parfois difficile à interpréter.

Les banques étrangères désirant s'implanter en Fédération de Russie doivent au préalable avoir une bonne connaissance des autorités de tutelle bancaires russes.

Les conditions relatives au capital social

Le «Télégramme de la Banque centrale» du 1^{er} juillet 1997 fixe pour le troisième semestre 1997 le montant minimum du capital social des établissements de crédit, en opérant une distinction en fonction du taux de participation des investisseurs étrangers au capital social de l'établissement de crédit russe.

- Plus de 50 % du capital social est détenu par des résidents

Ces établissements de crédit sont soumis à la législation sur les établissements de crédit russes. Leur capital doit être supérieur à 20,7 milliards de roubles (soit environ 20,7 millions de francs). Lorsque ces établissements de crédit souhaitent obtenir une licence de la Banque centrale les autorisant à accomplir des opérations en devises étrangères, le montant du capital social doit être de 34,5 milliards de roubles, soit environ 34,5 millions de francs.

- Plus de 50 % du capital appartient à des non-résidents

Ces établissements de crédit sont régis par la législation sur les banques

La réglementation en matière de licence bancaire

Cette licence constitue l'autorisation d'accomplir les opérations bancaires telles que définies par la loi sur les banques et les activités bancaires. «La lettre de la Banque centrale» du 19 avril 1996 sur les formalités d'obtention d'une licence bancaire prévoit trois types de licences :

- licence permettant d'accomplir des opérations bancaires en roubles seulement ;

- licence permettant d'accomplir des opérations bancaires en roubles et en devises étrangères ;

- licence permettant d'exercer une activité de dépositaire et de placement des métaux précieux.

Il est à noter qu'à partir du 1^{er} janvier 1998, les établissements de crédit qui exerçaient jusqu'à présent les activités sur les titres, notamment de *broker-dealer*, grâce à leurs licences bancaires, devront demander à la Banque centrale des licences spécifiques. La procédure d'octroi de ces licences pour les entités bancaires est à l'état de projet à l'heure actuelle à la Banque centrale de Russie. Les dispositions relatives à

l'ouverture d'un établissement de crédit formé par des investissements étrangers ont été récemment modifiées. L'Ordre de la Banque centrale du 23 avril 1997 a abrogé la Lettre de la Banque centrale du 8 avril 1993 sur les conditions d'établissement d'une banque avec des investissements étrangers sur le territoire de la Fédération de Russie, et l'a remplacé par le Règlement n° 02-195 du 23 avril 1997 de la Banque centrale sur les particularités relatives à l'enregistrement d'un établissement de crédit à participation étrangère et sur la procédure d'obtention

de l'autorisation préalable à l'augmentation du capital autorisé d'un établissement de crédit par des apports de non-résidents (ci-après le «Règlement 02-195»). Le Règlement 02-195 est entré en vigueur le 15 mai 1997. L'octroi d'une licence bancaire par la Banque centrale de Russie à un établissement ayant une participation étrangère fait donc l'objet d'une réglementation spécifique. Le Règlement 02-195 s'applique quel que soit le niveau de participation étrangère dans le capital de l'établissement de crédit devant être créé.

étrangères. Le capital minimum requis est de 10 millions d'écus, soit environ 70 millions de francs.

Le capital social d'un établissement de crédit peut être constitué d'apports en nature dans la limite de 20 % durant les deux premières années de son activité et de 10 % par la suite.

L'autorisation préliminaire

Les fondateurs étrangers désirant créer un établissement de crédit en Russie doivent au préalable obtenir de la Banque centrale une autorisation préliminaire. Cette autorisation constitue un accord de principe sur la participation d'une entité étrangère spécifique dans la création d'un établissement de crédit en Fédération de Russie.

Cette autorisation est octroyée en considération des éléments suivants :

- le niveau de capitalisation des banques étrangères par rapport à la capitalisation totale du système bancaire russe ;
- la situation financière et la réputation des fondateurs étrangers ;
- l'ordre chronologique du dépôt des demandes.

La Banque centrale peut également prendre en compte le montant des investissements étrangers des États dans lesquels sont situés les fondateurs dans le système bancaire russe, ainsi que la nature des relations bilatérales entre la Fédération de Russie et les États des fondateurs.

Afin d'obtenir cette autorisation préliminaire, les fondateurs doivent soumettre au département des licences de la Banque centrale de Russie une demande signée par leurs représentants habilités.

La demande doit contenir les éléments d'information suivants :

- le nom, la localisation et le statut juridique de chaque fondateur étranger ;
- le montant exact de participation de chaque fondateur étranger dans le capital social du futur établissement de crédit (en valeur et en pourcentage).

Les documents suivants concernant chaque fondateur étranger doivent être joints à la demande :

- les documents constitutifs ;
- la décision des organes sociaux compétents concernant la création d'un établissement de crédit en Fédération de Russie ;
- une copie des actes d'enregistrement des sociétés étrangères fondatrices ;
- les bilans audités des trois dernières années ;
- une approbation écrite des autorités de contrôle bancaire des États des fondateurs concernant leur participation dans un établissement de crédit russe ou une lettre de ces autorités confirmant que cette approbation n'est pas nécessaire.

La Banque centrale se réserve la possibilité de demander toute information complémentaire qu'elle jugerait utile.

L'autorisation préliminaire prend la forme d'un protocole d'intention signé entre les fondateurs et la Banque centrale. Cette autorisation est valable pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature.

Le principal fondateur de l'établissement de crédit russe sera celui qui aura la participation en capital la plus importante, ou par accord ou par tout autre moyen aura la possibilité de diriger l'établissement de crédit en question.

Les documents à soumettre à la Banque centrale

Après réception de l'autorisation préliminaire, les fondateurs étrangers pourront demander une licence bancaire en soumettant à l'agence territoriale compétente de la Banque centrale les documents prévus au point 5 de l'Instruction n° 49. Une copie de l'autorisation préliminaire devra être jointe à la demande. Les documents prévus au point 5 de l'Instruction n° 49 tels qu'indiqués ci-dessous doivent être soumis dans un délai d'un mois après la décision des fondateurs de créer l'établissement de crédit.

- La demande, pour l'enregistrement et l'octroi de la licence, doit contenir une étude de faisabilité qui doit mettre en évidence les capacités et les compétences techniques rela-

tives à la réalisation d'opérations bancaires, les informations sur les fondateurs, le champ de leurs activités, leurs situations financières et leurs perspectives de développement, le but de la création de l'établissement de crédit en Fédération de Russie, la clientèle potentielle, les ressources anticipées pour le développement de l'établissement de crédit, et la gestion prévue des activités (incluant la création d'un service de contrôle interne). Concernant le contrôle interne, la Banque centrale a récemment édicté des mesures plus strictes en la matière.

Les fondateurs devront également fournir à l'agence territoriale compétente de la Banque centrale les documents confirmant leurs droits sur les locaux dans lesquels l'établissement de crédit sera situé.

Les locaux de l'établissement de crédit devront avoir leurs propres équipements, systèmes d'incendie et d'alarme, ainsi qu'une partie spécialement aménagée et renforcée pour les opérations de caisse. L'aménagement des locaux de l'établissement de crédit doit être en tous points conforme aux exigences de la Banque centrale de Russie.

La demande de licence comprend également un plan prévisionnel d'activités à trois ans qui devra tenir compte de l'ensemble des ratios prudentiels, et notamment du ratio de solvabilité, édictés par la Banque centrale de Russie. Ces ratios sont assez similaires aux ratios prudentiels des pays de l'Union européenne.

La demande doit être signée par le président des fondateurs ou par tout autre personne dûment habilitée.

- Les statuts de l'établissement de crédit. L'établissement de crédit peut être créé sous forme de société à responsabilité limitée ou de société anonyme de type ouvert ou fermé. Les statuts doivent être conformes au droit des sociétés russe.

- Les procès verbaux de l'assemblée générale des futurs actionnaires doivent contenir la décision de créer l'établissement de crédit, l'approbation du nom de l'établissement de crédit, la ratification de ses règlements, la confirmation des candidatures aux fonctions de direction générale et de chef comptable, l'approbation du plan prévisionnel d'activités à trois ans, l'approbation de l'évaluation des apports en nature du capital social.

- Le certificat de paiement des droits d'enregistrement de l'établissement de crédit à la Banque centrale (1 % du capital social).

Les banques étrangères ayant une licence bancaire en Fédération de Russie au 1^{er} septembre 1997

14 banques détenues à 100 % par des investisseurs étrangers sont présentes en Russie : Crédit Lyonnais Russie, Société générale Vostok, Bank of China (Elos), BNP-Dresdner Bank, Crédit Suisse AO, ING-Bank Eurasia ZAO, Citybank, ABN-Amro Bank Moscou AO, Chase Manhattan Bank International, Westdeutsche Landesbank Vostok, Guarantybank Moscou, Republic National Bank of

New York, Raiffeisenbank Austria Moscou, Financebank Moscou.

10 banques sont détenues à plus de 50 % par des investisseurs étrangers : Asia-Invest Bank, Dialog Bank, Mezhdunarodny Moskovsky Bank, Commercial Bank Mosnarbank Limited, Commercial Bank Pervy Cheshsko-Rossiisky Bank, Yapy Toko Bank, Rossiisky Bank Proiektnogo

Finansirovaniya, Eurofinance, Bank Austria Moscou, AKA Bank.

La Banque centrale a signé des protocoles d'intention (autorisation préliminaire) avec les banques étrangères suivantes : Deutsche Bank AG, Hypothekarische Bayerische Bank, Hypo-Bank, Cho Hung Bank, tisa Bankasy.

- Les questionnaires tels qu'annexés à l'Instruction n° 49 doivent être remplis par les candidats aux fonctions de direction générale et de chef comptable. Ces questionnaires contiennent des informations sur les diplômes ainsi que sur l'expérience bancaire des candidats.

- La liste des fondateurs.

La procédure d'enregistrement

Le nom de l'organisme de crédit devra être accepté par la Banque centrale de Russie. Avant la création de l'établissement de crédit, une demande sur le nom devra être envoyée à la Banque centrale de Russie. Trois jours après réception de la demande, cette dernière devra envoyer à l'adresse indiquée par les fondateurs un télégramme confirmant que le nom a été approuvé. La Banque centrale de Russie peut interdire un nom ou soumettre la demande à certaines conditions.

Les conclusions de l'agence territoriale compétente de la Banque centrale de Russie permettant à cette dernière de déterminer s'il est possible ou non d'octroyer une licence bancaire aux demandeurs devront contenir les informations suivantes :

- informations sur le temps de vérification des documents ;
- analyse financière, réputation des

fondateurs et possibilité de libérer le capital social ;

- capacité de réaliser des opérations bancaires et adéquation des locaux du futur établissement de crédit aux exigences établies en la matière ;
- la confirmation de l'approbation des candidats aux fonctions de chef comptable et de directeurs généraux ;
- confirmation du paiement des taxes pour l'enregistrement de l'établissement de crédit.

Le département des licences de la Banque centrale de Russie prend la décision finale d'octroi ou non de la licence bancaire

Les conclusions de l'agence territoriale ainsi que la demande de licence, les statuts, les règlements, les procès-verbaux de l'assemblée générale des fondateurs, la liste des fondateurs et les questionnaires des candidats aux fonctions de direction générale et de chef comptable doivent lui être envoyés directement.

La Banque centrale peut refuser d'octroyer une licence bancaire en se fondant sur les motifs énoncés à l'article 16 de la loi sur les banques et les activités bancaires.

L'établissement de crédit deviendra une entité juridique dès son enregistrement par la Banque centrale.

L'enregistrement définitif est publié au Bulletin de la Banque centrale de Russie. ■